

précieux services. Bien que sa santé ne soit pas aussi bonne que dans le passé, cependant rien ne l'oblige encore de prendre sa retraite. Il est encore un serviteur très capable et très utile.

M. JACOBS: Pourrait-il se retirer avec une pension?

L'hon. M. CALDER: Oui, il bénéficierait de la loi de pension.

M. JACOBS: Je suis heureux d'apprendre que sa santé est meilleure.

M. COPP: Sous le chapitre de "Dépenses imprévues relatives au service de l'hygiène", il y a un crédit de \$5,000 pour des commis. Je vois, d'après les détails du crédit, que le personnel des commis est bien payé à part ces \$5,000, et le ministre pourrait peut-être nous expliquer ce crédit?

L'hon. M. CALDER: Ce crédit est inscrit d'habitude pour chaque département, parce qu'il arrive certaines époques de l'année où il peut être besoin de procurer de l'aide purement temporaire. Parfois les affaires du département sont plus ou moins pressantes, et ce crédit est nécessaire. Cette coutume existe dans tout le service, et ce crédit ne se rapporte qu'à l'aide temporaire.

M. COPP: Il y a vingt-quatre commis et autres fonctionnaires de plus que l'an dernier. Cette année, ils sont au nombre de 126 et l'an dernier ils étaient 202.

L'hon. M. CALDER: L'honorable député était absent de la Chambre lorsque j'ai donné cette explication. En réalité, il n'y a pas d'augmentation. Il ne s'agit que d'une permutation de membres du personnel qui étaient payés par le crédit général du département. Leurs noms ont été mis sur la liste de l'administration centrale ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. Quand des fonctionnaires sont ici au nombre du personnel d'Ottawa, ils ne devraient pas être payés par un crédit général mais leurs noms devraient paraître sur la liste de l'administration centrale, ou ils appartiennent. C'est ce que nous ferons à l'avenir. Comme je l'ai dit, il n'y a réellement pas d'augmentation.

M. COPP: A-t-on employé quelque partie du crédit de \$5,000 dollars voté l'an dernier?

L'hon. M. CALDER: Nous avons employé huit commis à titre provisoire dont les appointements se sont élevés à 5,980 dollars. Je ne sais pas s'ils ont été em-

[L'hon. M. Calder.]

ployés toute l'année mais c'est là le total de ce qui leur a été payé.

M. JACOBS: Qui est le commissaire de l'immigration venant des Etats-Unis, et où est-il stationné?

L'hon. M. CALDER: M. W. J. White est le commissaire depuis nombre d'années. Son bureau est à Ottawa.

M. JACOBS: Quelles sont ses fonctions?

L'hon. M. CALDER: Il a la direction de l'œuvre aux Etats-Unis. Il surveille et dirige le travail des différentes agences dans le pays voisin.

M. JACOBS: Surveille!

L'hon. M. CALDER: Surveille le travail.

M. JACOBS: Il ne surveille pas beaucoup, que je sache.

L'hon. M. CALDER: Cela dépend de ce que vous entendez par "surveiller". Son travail de surveillance des agences se fait entièrement aux Etats-Unis.

M. JACOBS: A Ellis-Island?

L'hon. M. CALDER: Non.

M. JACOBS: Nous avons un bureau à Ellis-Island, n'est-ce pas?

M. le PRESIDENT: Je dois rappeler au comité que la discussion de ce qui se rapporte à Ellis-Island devra se faire sur l'article 52, qui comporte un crédit de 80,000 dollars pour l'immigration venant des Etats-Unis. J'espère que le comité permettra de faire quelque progrès dans l'important article des traitements et appointements pour le service de l'intérieur, et la question d'Ellis-Island aura alors sa place à l'article 52.

M. JACOBS: Je demande un renseignement concernant le commissaire de l'immigration qui nous vient des Etats-Unis, et je désire être renseigné.

M. le PRESIDENT: Je le regrette, mais ce qui se rapporte au service de l'Immigration qui se fait aux Etats-Unis et à Ellis-Island, n'a pas sa place à l'article du crédit pour le gouvernement civil.

M. JACOBS: Je vous demande pardon, monsieur le président; vous trouverez à la page 83, troisième article—"Commissaire de l'immigration venant des Etats-Unis, 4,500 dollars"—ce qui comporte un relèvement de traitement de 500 dollars.

M. le PRESIDENT: L'honorable député est tout à fait libre de demander ce qu'il voudra concernant les fonctions de ce fonctionnaire à Ottawa, mais il ne saurait